



Inscription Vide Poussette du : 25/10/26

Je sousigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :Ville.....

Tel :

EMail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par :

Prenez-vous le repas sur place au foodtruck ? oui ☐ non ☐

Nombres d'exposants derrière le stand :

Emplacements en intérieur uniquement (non remboursable après validation):

10€ l'emplacement avec table 1M80 linéaire

nombres d'emplacements x 10€ =€

12€ emplacement sans table 3mètres linéaire

nombres d'emplacements x 12€ =€

Disposez vous d'un portant : oui ☐ non ☐



TOTAL A REGLER :€

Déclare sur l'honneur :

De ne pas être commerçant et vendre que des affaires personnelles et usagées
(*article L.310-2 du code de commerce*)

De non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année
civile (*Article R321-9 du code pénal*)

(date et signature)



LISTE DES ARTICLES

COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES

*****BÉBÉS*****	
VÊTEMENTS	
DEGUISEMENTS	
CHAUSSURES	
JOUETS	
JEUX DE SOCIETE	
LIVRES	
*****ENFANTS*****	
VÊTEMENTS	
DÉGUISEMENTS	
CHAUSSURES	
JOUETS	
JEUX DE SOCIÉTÉ	
LIVRES	
*****ADOS*****	
VÊTEMENTS	
DÉGUISEMENTS	
CHAUSSURES	
JOUETS	
JEUX DE SOCIETE	
LIVRES	
MATERIEL PUERICULTURE (poussette, chaise haute, linge de lit, etc...	

(date et signature)

RÈGLEMENT DU VIDE POUSSETTE TXIKAN



ARTICLE 1 - INSCRIPTION

Toute personne souhaitant participer à la manifestation doit compléter, signer et transmettre par voie postale, ou déposer le dossier d'inscription **complet**. Les informations recueillies seront consignées dans un registre tenu à disposition des services de contrôle.

Tout dossier incomplet sera refusé et retourné.

Pour être valide, le dossier doit obligatoirement contenir :

- ☐ la fiche d'inscription signée
- ☐ la fiche liste de vos articles signée
- ☐ la totalité du règlement du vide poussette Txikan signé
- ☐ le paiement à l'ordre de Txikan
- ☐ la copie de votre pièce d'identité recto/verso
- ☐ une enveloppe timbrée vierge → sans adresse

Le Dossier est à renvoyer, ou déposer à :

Txikan, Adnot Céline
2 avenue des saules / logt 01, résidence les abélias
40230 Tosse

ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

La manifestation est organisée par L'ASSOCIATION TXIKAN sur le site de Saubrigues .

L'accueil des exposants se fera de 7h00 à 8h30, et se déroulera jusqu'à 16H00.

il sera demandé de ne pas commencer à remballer avant 16H

Un badge sera remis à chaque exposant **contre une consigne de 1€, restitué à partir de 16H.**(merci de prévoir **une pièce 1€ par badge**)

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le vide poussette est réservé aux particuliers non professionnels et aux professionnels en alimentation en extérieur (foodtruck) avec autorisation.

(date et signature)

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS ET CONDITIONS D'ANNULATION

Les emplacements pour le vide poussette sont attribués dans l'ordre de réception **des dossiers complets**, validés par un mail de confirmation.

Les emplacements attribués ne pourront être ni contestés, ni modifiés.

Les exposants doivent être présents avant 8h30, passé ce délai, l'emplacement pourra être ré-attribué aux voisins de gauche et de droite de celui-ci.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de contraintes exceptionnelles, en cas de dossier incomplet ou lorsque la capacité d'accueil est atteinte.



ARTICLE 5 - INSTALLATION

A leur arrivée, les exposants sont dirigés vers leurs emplacements, ils devront ensuite **stationner leur véhicule derrière la mamisèle avant 8H30** afin de ne pas gêner **la circulation devant les commerces**, d'avoir de la fluidité également pour les visiteurs qui sont aussi vos clients, **pas de places = moins de visites !!**

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ , TENUE DES STANDS ET PROPRETÉ

Les objets exposés restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Chaque exposant doit prévoir ses sacs poubelles et respecter les limites de son emplacement afin de garantir la circulation et la sécurité dans les allées. Seuls les articles liés à l'enfance jusqu'à 16 ans, sont autorisés à la vente.

Les exposants doivent repartir avec leurs invendus, emballages, déchets, **rien ne pourra être laissé sur place.**



(date et signature)